

# Réunion de la commission locale de l'eau

- 07 juillet 2023 -



# Ordre du jour

- ▶ Présentation de la CLE et le SAGE
- ▶ Installation de la CLE
  - Election du Président
  - Désignation des membres du bureau
  - Désignation des Vice-Présidents
- ▶ Avis sur le Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG 49)

# Nouveaux membres

## Arrêté de composition de la CLE du 21 juin 2023

### 1<sup>er</sup> collège (35 membres)

CCMA : M. DILIS remplace M. LELIEVRE

Maire 49 : M. HIÉ remplace Mme THARREAU

Maire 50 : M. LELIEVRE remplace M. GRENTE

M. FERARD (SIAEP Domfront) remplace M. BAGLIN (SIAEP d'Andaine)

M. VALPREMIT (SIAEP Anxure et Perche) remplace M. FOLLAIN (ORIGNÉ)

### 2<sup>ème</sup> collège (18 membres)

CIVAM bio (M. LEGARF) remplace représentant des pêcheurs professionnels (démissionnaire)

CPIE (M. THOUROUDE) remplace l'association des riverains Jouanne et Vicoin (démissionnaire)

UFC : M. LOISEL remplace Mme Nicole GUERY

CIVAM AD : M. BIGOT remplace Mme RONDEAU

### 3<sup>ème</sup> collège (12 membres)

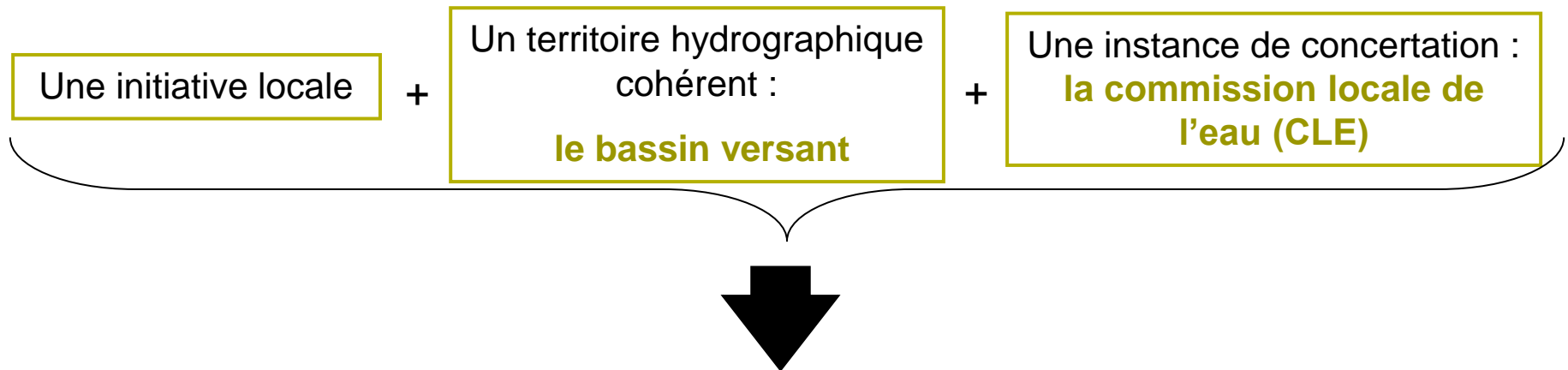
*Pas de changement – non nominatif*

# Présentation du SAGE Mayenne

# Qu'est-ce qu'un SAGE ?

SAGE : **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

Outil créé par la loi sur l'eau de 1992 et renforcé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006



## Document de planification

- Elaboré de manière collective en **concertation**
- Dont la vocation est **d'organiser et d'orienter la gestion de l'eau et des milieux aquatiques**
- Doté d'une **portée juridique**

# La commission locale de l'eau

Commission Locale de l'Eau (CLE)

=

Parlement de l'eau à l'échelle du bassin

- Lieu d'expression des différents avis et de concertation
  - Composée d'élus, de représentants des usagers et des services de l'Etat
- 
- Missions de la commission locale de l'eau
    - ▶ Elaborer le projet de SAGE
    - ▶ Faire vivre le SAGE
    - ▶ Suivre sa mise en œuvre

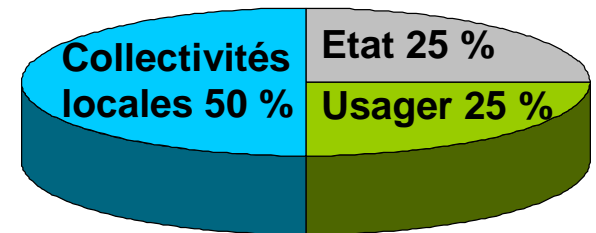
# Composition de la CLE

## ■ Renouvellement complet de la CLE tous les 6 ans

- ▶ Ancien mandat : 2017-2022
- ▶ Nouveau Mandat : 2023-2028

## ■ Composition de la CLE : 65 membres

- ▶ **1<sup>er</sup> collège** : représentants des collectivités – 50% des sièges
- ▶ **2<sup>ème</sup> collège** : représentants des usagers, propriétaires, organisations professionnelles, associations – 25 % des sièges
- ▶ **3<sup>ème</sup> collège** : représentants des services de l'Etat – 25% des sièges



# Les S.A.G.E. : une gestion par bassin versant

SELUNE

MAYENNE

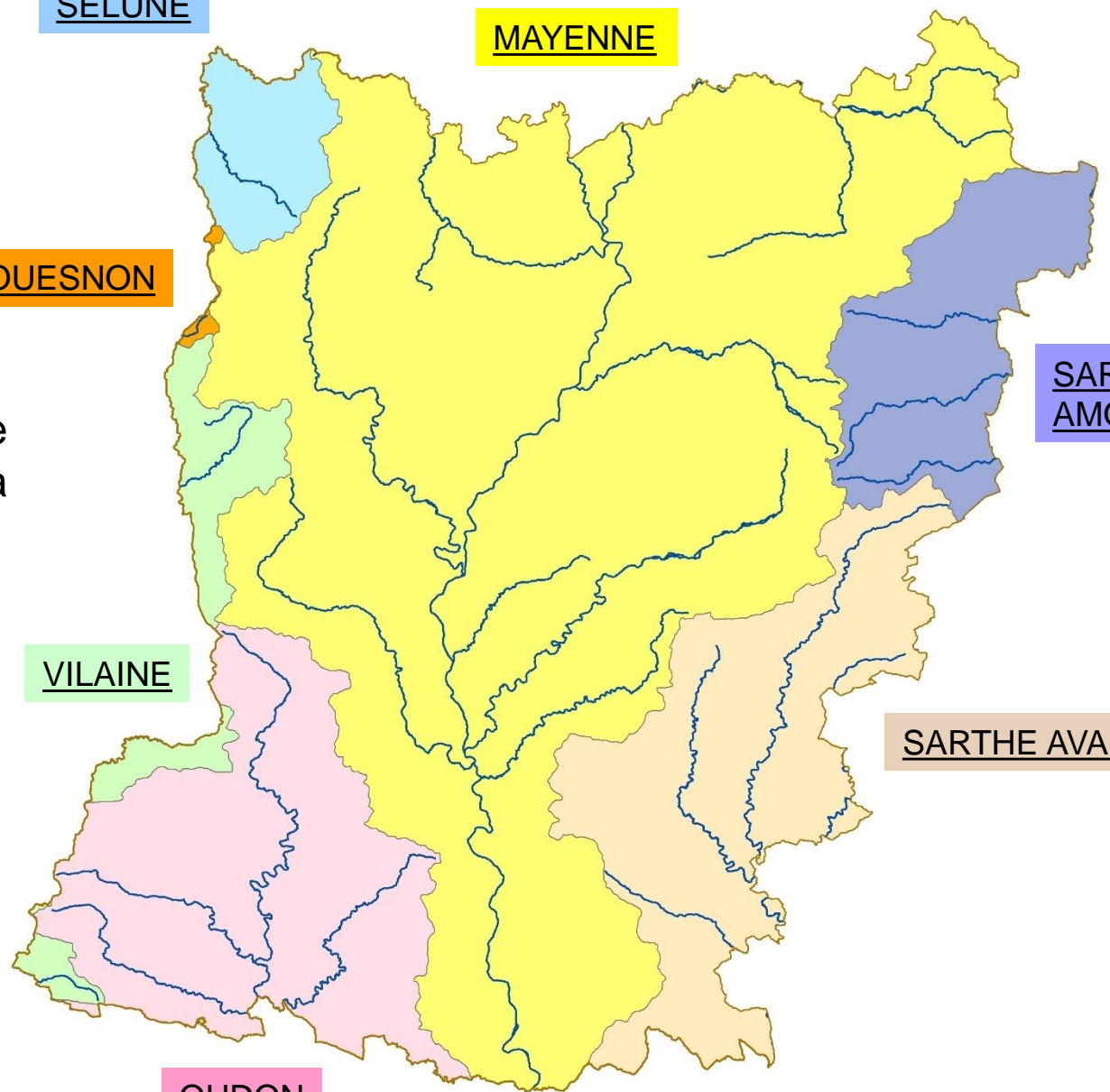
COUESNON

SARTHE AMONT

VILAINE

SARTHE AVAL

OUDON



■ **7 SAGEs** dans le département de la Mayenne :

- ▶ **Mayenne**
- ▶ Oudon
- ▶ Sarthe amont
- ▶ Sarthe aval
- ▶ Vilaine
- ▶ Sélune
- ▶ Couesnon

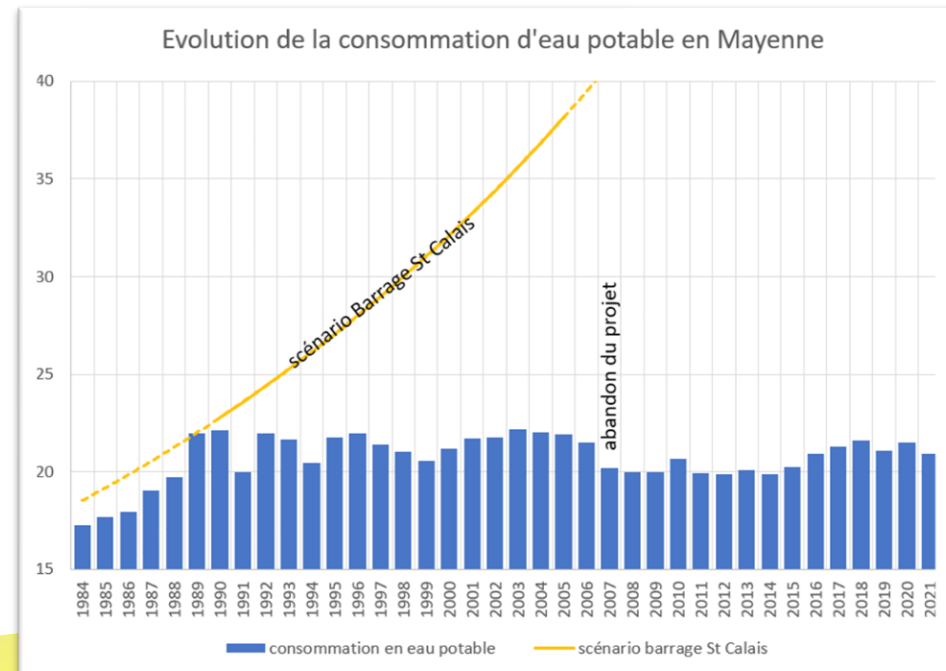




# Le volet quantité du 1<sup>er</sup> SAGE

## ■ 1<sup>er</sup> SAGE de 2007

- ▶ Abandon du projet de St Calais
- ▶ Volet économies d'eau important
- ▶ Lancement du programme Ecod'Eau Mayenne



# Le SAGE Mayenne

2<sup>ème</sup> SAGE approuvé en décembre 2014

**Restauration de l'équilibre des cours d'eau et des milieux aquatiques**

- Améliorer l'équilibre des **cours d'eau**
- Préserver et restaurer les **zones humides**
- Limiter l'impact négatif des **plans d'eau**

**Optimisation de la gestion quantitative**

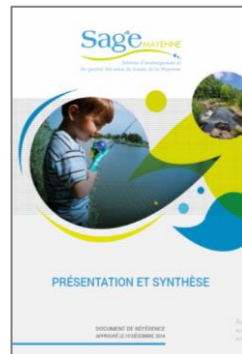
- **Economiser l'eau**
- Maîtriser et diversifier les **prélèvements**
- Réduire le risque **inondation**

**Amélioration de la qualité des ressources**

- Limiter les **rejets ponctuels**
- Maîtriser les **rejets diffus** et les **transferts** vers les cours d'eau
- Réduire l'utilisation des **pesticides**

3 enjeux et 9 objectifs

3 documents constituant le SAGE



Document de présentation



Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)



Règlement

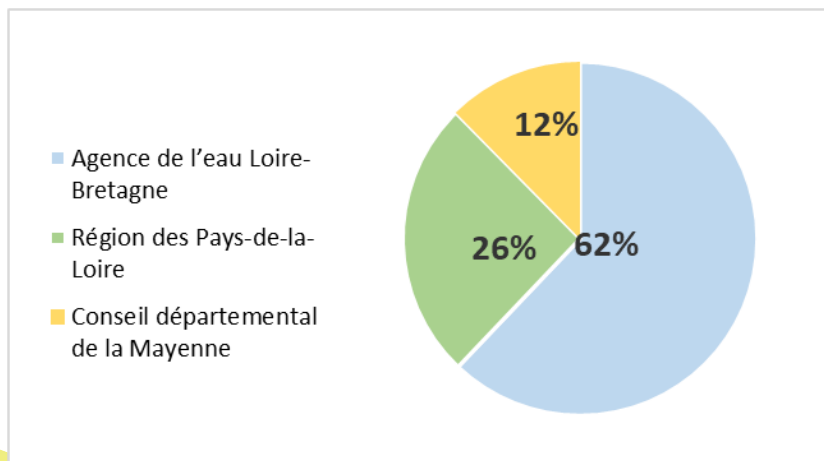
# Bilan financier de l'année 2021

(en attente du rapport d'activités de 2022)

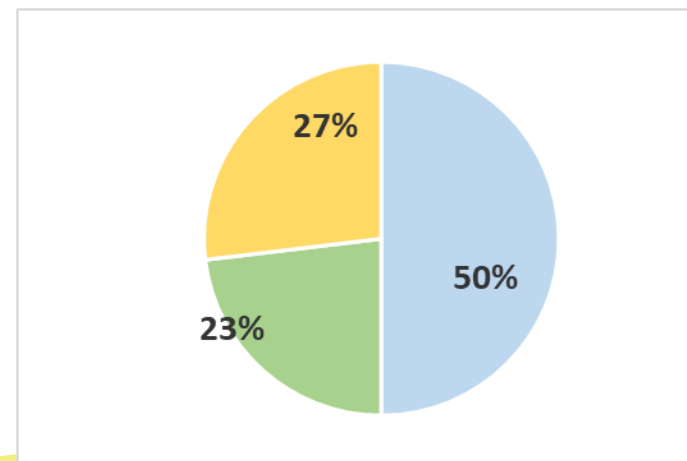


	Total		Animation		Communication	
Agence de l'eau Loire-Bretagne	83 591 €	61,1%	77 830 €	62%	5 761 €	50%
Région des Pays-de-la-Loire	34 661 €	25,3%	32 000 €	26%	2 661 €	23%
Conseil départemental de la Mayenne	18 607 €	13,6%	15 508 €	12%	3 099 €	27%
	136 859 €		125 338 €		11 521 €	

Animation



Communication



## Gestion quantitative de l'eau

- Engagement de la démarche SAGE Mayenne EAU CAP 2070
  - Préciser le diagnostic
  - Partager les enjeux quantitatifs avec les membres de la CLE
  - Statuer sur l'engagement vers un PTGE au vu des résultats du diagnostic
  - Intégrer l'ensemble de cette démarche à la révision du SAGE
  
- Mise en place de groupes SAGE Mayenne EAU CAP 2070
  - ▶ Groupe de suivi global
  - ▶ Groupes de travail
  
- Recrutement d'un chargé de mission Gestion Quantitative et accompagnement CT'EAU et d'une stagiaire de Master 1
  
- Amplification du programme ECOD'EAU Mayenne

# SAGE Mayenne

## Gestion quantitative de l'eau

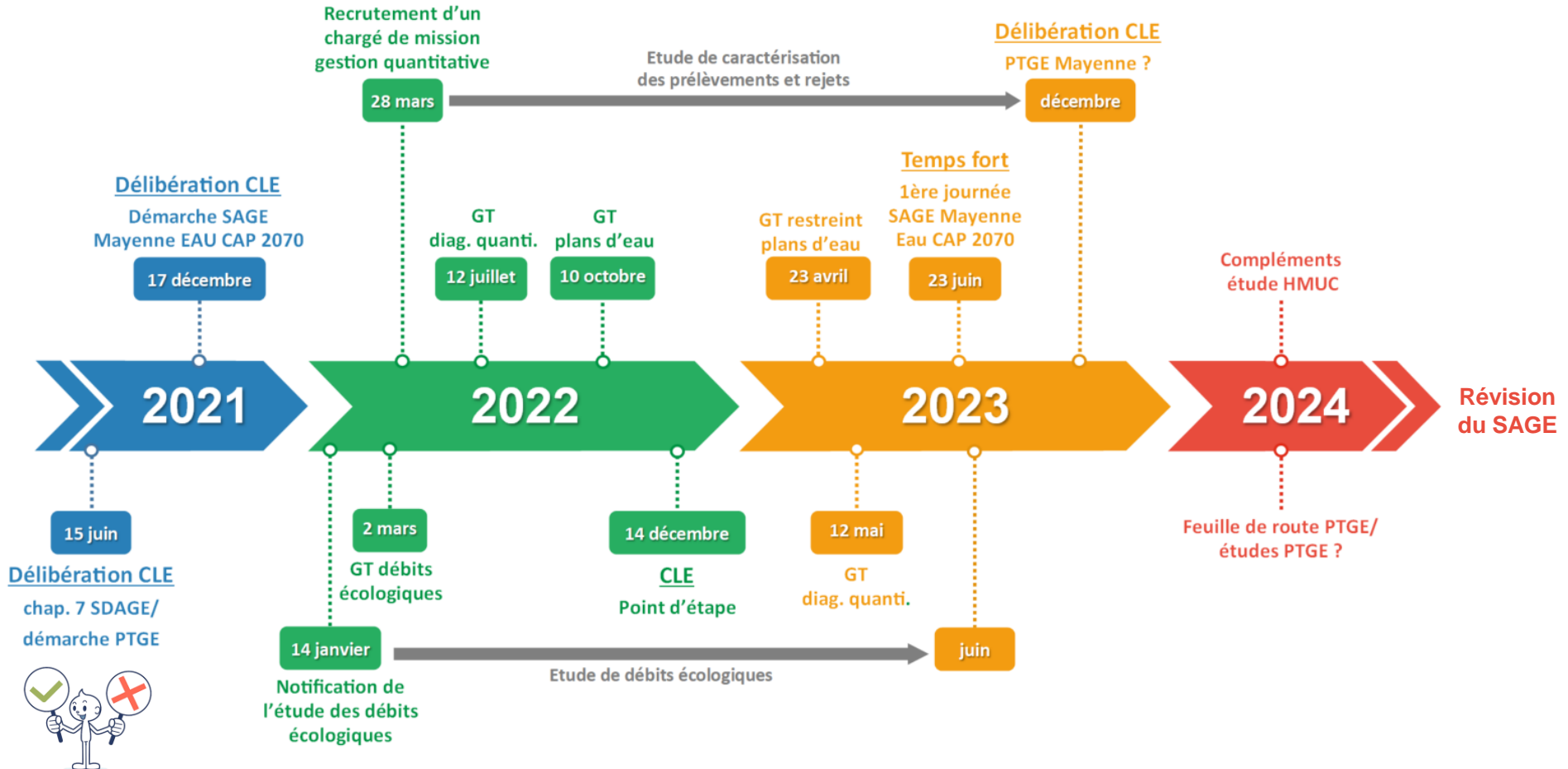
### Deux études complémentaires :

- Détermination des débits écologiques (bureau d'études Aquascop)
- Caractérisation des prélèvements et rejets par sous-bassin versant

### Objectifs :

- Quantifier les prélèvements et les rejets
- Déterminer l'influence des usages actuels sur le débit des cours d'eau (notamment à l'étiage)
- Estimer un débit non influencé par ces usages
- Comparer les débits influencés et désinfluencés aux débits écologiques
- Réaliser une projection en 2070
- **Alimenter la future révision du SAGE**

## Gestion quantitative de l'eau



# ACTIONS SANS REGRET



**ÉCOD'EAU**  
**MAYENNE**

**L'EAU EST UNE RESSOURCE RARE**  
**ENSEMBLE, ÉCONOMISONS-LA !**

[WWW.ECODEAUMAYENNE.ORG](http://WWW.ECODEAUMAYENNE.ORG)



## Résultat du Sondage 2022 auprès du groupe SAGE Mayenne EAU CAP 2070

=> 7 actions prioritaires

1. Ateliers/Formations/Travaux pratiques sur les économies d'eau dans les collectivités => **le 30 mai à Ambrières-les-Vallées**
2. Communication générale sur les arrêtés cadre sécheresse
3. Actions auprès des éleveurs : Guide des bonnes pratiques (Economies liés à l'abreuvement) => **1<sup>er</sup> rdv fin mars**
4. Actions auprès des écoles – Jeu « GASPIDO » => **programmé pour l'année scolaire 2023/2023**
5. Actions auprès des industriels => **table ronde avec la CCI et le CD53 en décembre 2022**
6. Plaquette diagnostic économies d'eau des bâtiments publics => **en cours de finalisation**
7. Communication sur les végétaux économes en eau dans les jardins et espaces verts (action engagée par le bassin de la Sarthe – mutualisation)



# Calendrier prévisionnel : Semestre 1

18 avril

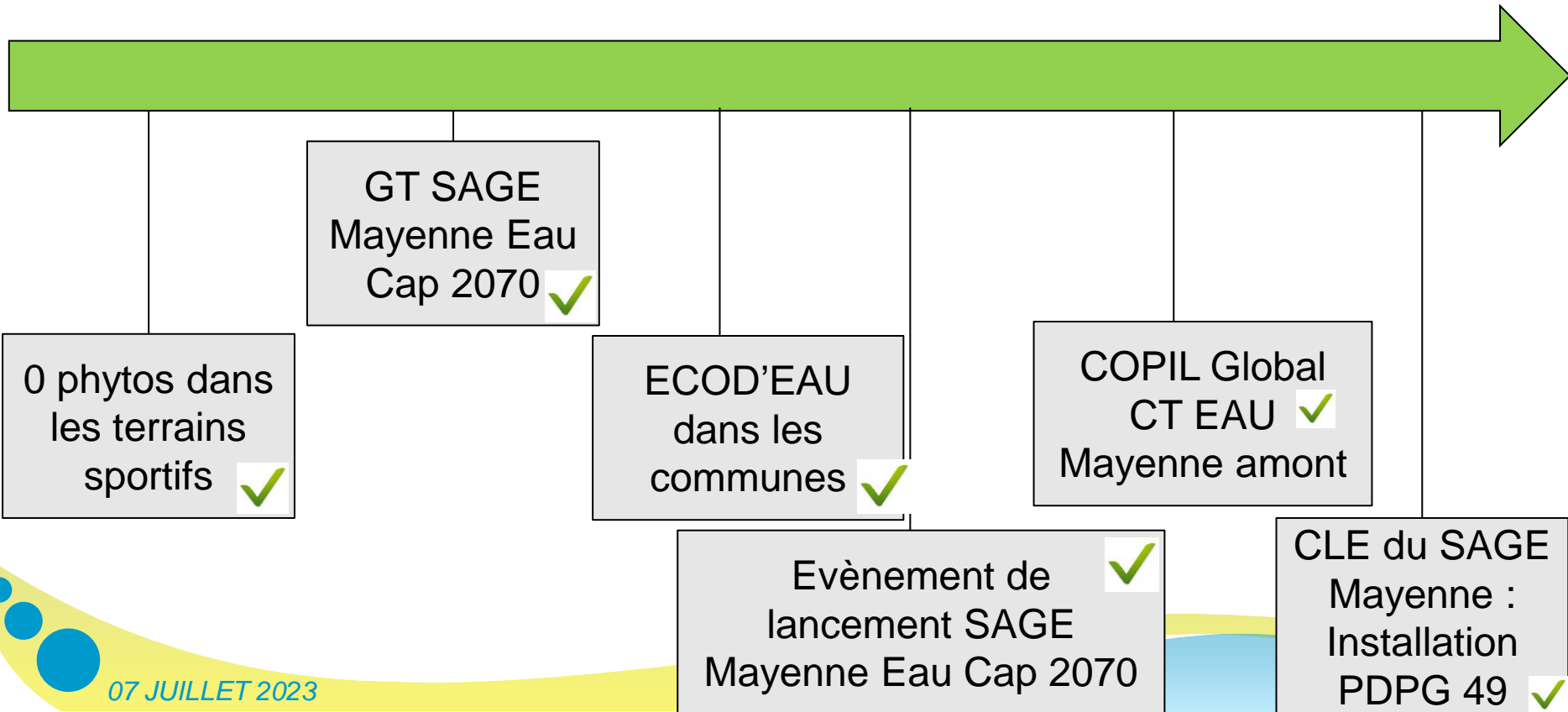
12 mai

30 mai

23 juin

29 juin

07 juillet 2023



# Calendrier prévisionnel : Semestre 2

19  
Septembre

24 octobre

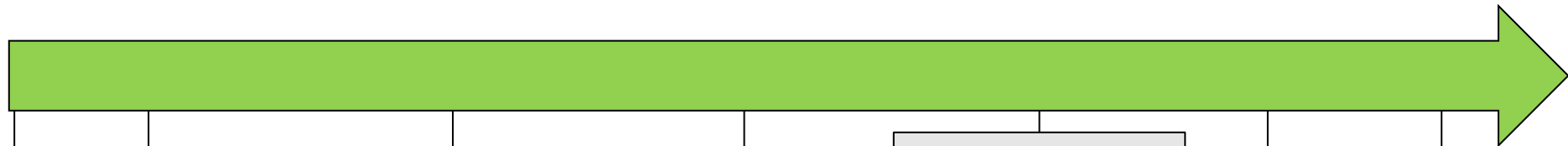
20 octobre

octobre  
Novembre

23  
novembre

29  
novembre

14  
Décembre



GT Qéco

GT Plans  
d'eau

RDV SAGE  
Mayenne

Temps fort  
CT EAU  
(signatures)

GT SAGE  
Mayenne Eau  
Cap 2070

Bureau CLE

CLE :  
- PTGE ?

# Installation de la CLE

# Election du Président

## Art L 212-4 du Code de l'environnement :

II.- La commission locale de l'eau comprend :

1° **Des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux** et, s'il existe, de l'établissement public territorial de bassin, situés en tout ou partie dans le périmètre du schéma visé à l'article L. 212-3, qui **désignent en leur sein le président de la commission** ;

2° Des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, établis dans le périmètre du schéma visé à l'article L. 212-3 ;

3° Des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.

## Art 4 du règlement intérieur de la CLE :

**Le scrutin est majoritaire à deux tours et s'effectue à bulletin secret.**

**Le Président est élu à chaque renouvellement complet de la CLE, soit tous les 6 ans, ou lorsqu'il n'est plus en mesure d'assurer sa fonction.**

# Election du Président

Président actuel : M. Louis MICHEL

Autres candidatures : ...

Résultat de l'élection : M. Louis MICHEL

# Désignation des membres du bureau

**Bureau** (Art. 6 des règles internes de fonctionnement de la CLE) :

Le bureau est constitué de **24 membres désignés par les collèges concernés et par le préfet en ce qui concerne les services de l'État** et les établissements publics :

- 12 membres titulaires du collège des élus dont le président et les vice-présidents,
- 6 membres titulaires du collège des usagers élus par ce même collège,
- 6 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics, désignés par le préfet

## 1<sup>er</sup> collège :

M. GENDRY Daniel	M. PAILLARD Michel
<b>Mme SERAIS Sylvie</b>	<b>M. MOREAU Bernard</b>
M. MICHEL Louis	M. RAIMBAULT Christian
M. MUHAMMAD Nooruddine	M. LENORMAND Rémy
<b>M. DRIANCOURT Marc-Antoine</b>	M. BELLAY Allain
<b>M. GAHERY Jean-Paul</b>	
Mme ROBY Aude	

## 2<sup>ème</sup> collège :

M. ROULAND Bruno	Mme BURBAN Alice
M. QUERUAU LAMERIE Antoine	<b>Mme CACHEUX André</b>
M. CHAMBRELAN Alain	M. PELLUAU Jean-René

## 3<sup>ème</sup> collège :

OFB	MISEN 49
AELB	MISEN 53
DREAL PDL	MISEN 61



## 1<sup>er</sup> collège :

M. GENDRY Daniel	M. PAILLARD Michel
M. MOREAU Bernard	Mme DAVOUST Nadège
M. MICHEL Louis	M. RAIMBAULT Christian
M. MUHAMMAD Nooruddine	M. LENORMAND Rémy
M. DRIANCOURT Marc-Antoine	M. BELLAY Allain
M. GAHERY Jean-Paul	Mme ROBY Aude

## 2<sup>ème</sup> collège :

M. ROULAND Bruno	Mme BURBAN Alice
M. QUERUAU LAMERIE Antoine	M. SEYEUX Vincent
M. CHAMBRELAN Alain	M. PELLUAU Jean-René

## 3<sup>ème</sup> collège :

OFB	MISEN 49
AELB	MISEN 53
DREAL PDL	MISEN 61

# Désignation des vice-présidents

**Vice-présidents** (Art. 5 des règles internes de fonctionnement de la CLE) :  
« Le président est assisté de **3 vice-présidents désignés par les membres du collège des représentants des collectivités** territoriales et des établissements publics locaux. [...] **Parmi les 3 vice-présidents, un premier vice-président sera nommé.**»

## Anciens vice-présidents

	<b>NOM</b>
Qualité des eaux	M. GAHERY Jean-Paul
Milieux aquatiques	Mme SERAIS Sylvie
Gestion quantitative	M. DRIANCOURT Marc-Antoine

## Désignation des vice-présidents

	<b>NOM</b>
Milieux aquatiques	Mme ROBY Aude
Qualité des eaux	M. GAHERY Jean-Paul
Gestion quantitative	M. DRIANCOURT Marc-Antoine

## *Présentation du PDPG 49*

# Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

## Synthèse SAGE Mayenne



# Le PDPG ? Quel but ?

Planifier la gestion des milieux aquatiques pour améliorer la vie piscicole

## Tableau de bord de notre Service Technique

- Diagnostic précis
- Mise à jour régulière
- Suivi des actions à mettre en œuvre

Le PDPG 49 date de 2001.

Perte de la légitimité auprès des partenaires,



# EVOLUTION DU PDPG

## Intégration de nouveaux enjeux :

- Poissons migrateurs,
- Grandes masses plans d'eau,
- Mise en place d'enjeux sur tous les contextes (de dégradé à conforme).

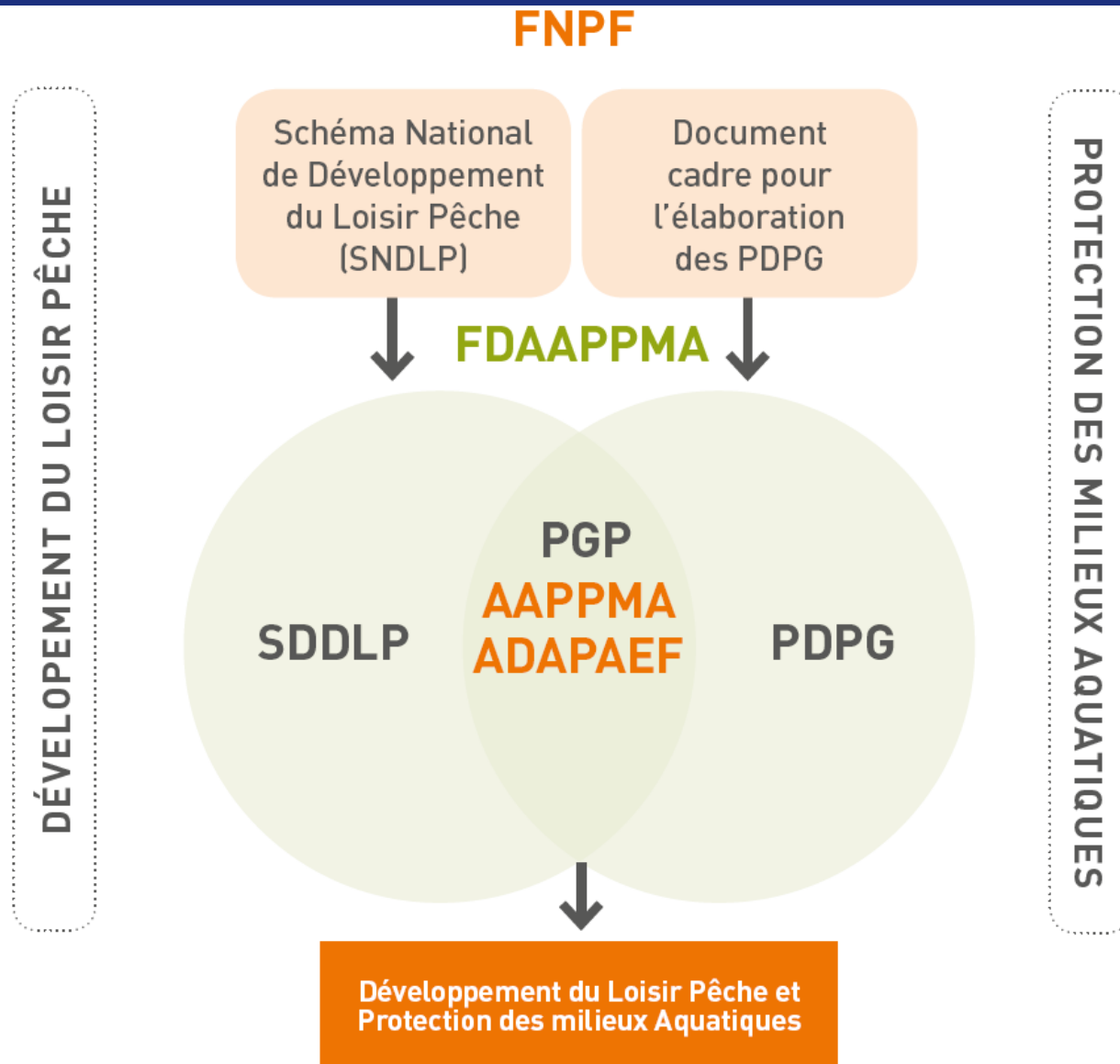
**Répondre aux demandes actuelles  
de nos partenaires et aux réalités de terrain**

**Être force de propositions  
dans les Contrats Territoriaux**





# FINALITE DU PDPG EN INTERNE



# FINALITE DU PDPG EN EXTERNE

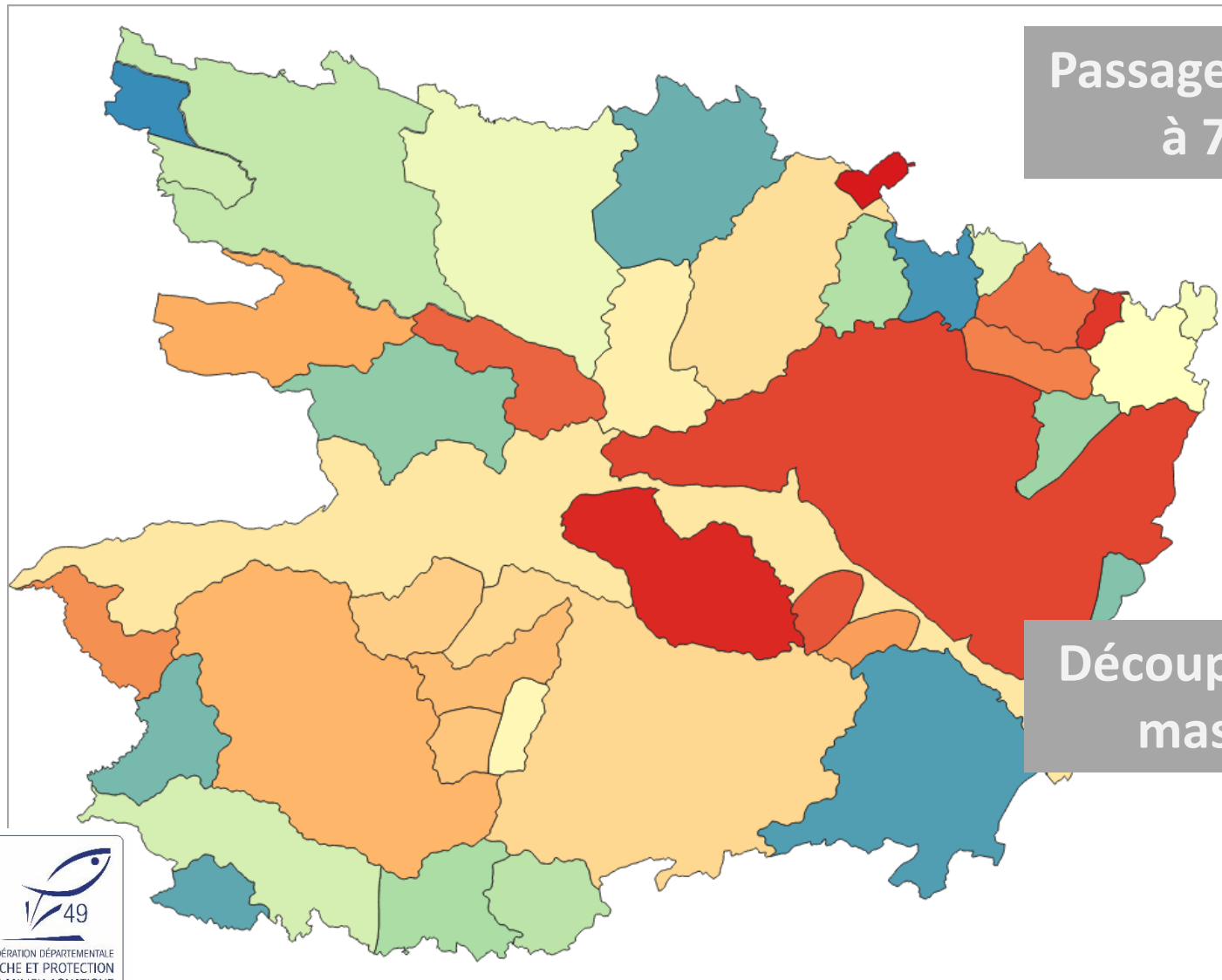
**Etre approuvé par les SAGE puis les Services de l'Etat  
Prise d'un arrêté préfectoral**

**Prise en compte par les SAGE  
dans la définition de leurs objectifs  
(disposition 9B-1 du SDAGE validé en mars 2022)**

**Porter ou faire porter dans les CT Eau certaines  
actions définies**

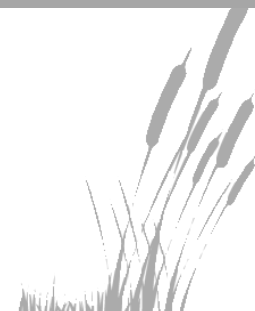


# LES CONTEXTES EN MAINE-ET-LOIRE

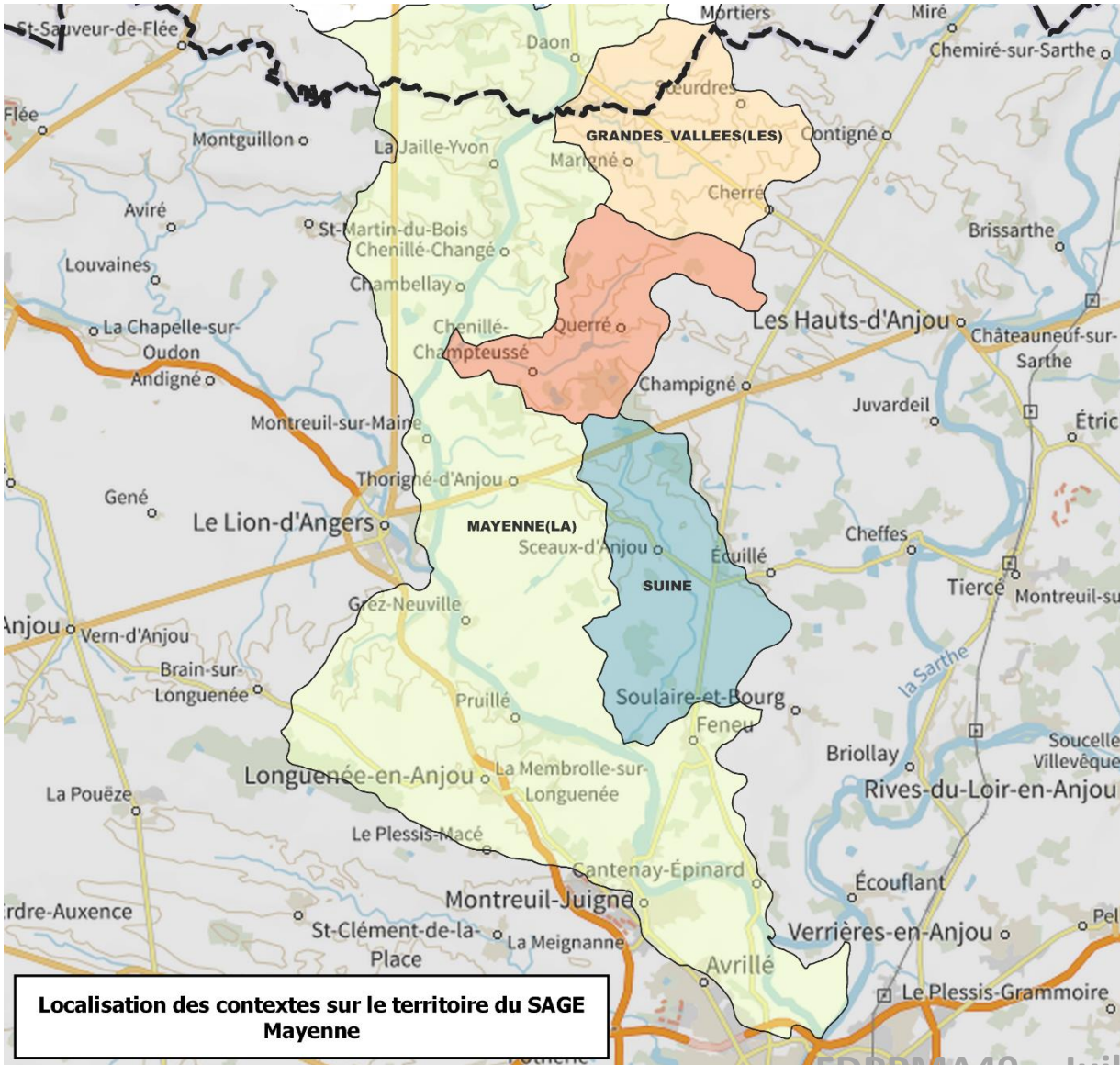


Passage de 40 contextes  
à 70 contextes

Découpage basé sur les  
masses d'eau AE



# LES CONTEXTES DU SAGE



**Localisation des contextes sur le territoire du SAGE Mayenne**

## Légende

- Limite du département de
- Limite de contexte



# MISE EN ŒUVRE DU PDPG

Recueil des données (halieutiques, piscicoles, milieux)



Diagnostic de la fonctionnalité du milieu pour la vie piscicole



Définition des facteurs limitants, hiérarchisation



# MISE EN ŒUVRE DU PDPG

Définition des actions à mettre en œuvre

Hiérarchisation en cohérence avec les autres programmes,  
prise en compte de cas particuliers (plans d'eau)

Définition d'un mode de gestion

PATRIMONIALE

RAISONNEE

USAGE

Exemple du brochet :

La population est  
auto-suffisante

Nécessité d'améliorer  
certaines fonctionnalités  
(accueil, frayères...)

Sans soutien la  
population disparaît



# Architecture du Web PDPG



## PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA GESTION DE LA RESSOURCE PISCICOLE

*Un outil numérique pour améliorer les peuplements piscicoles*

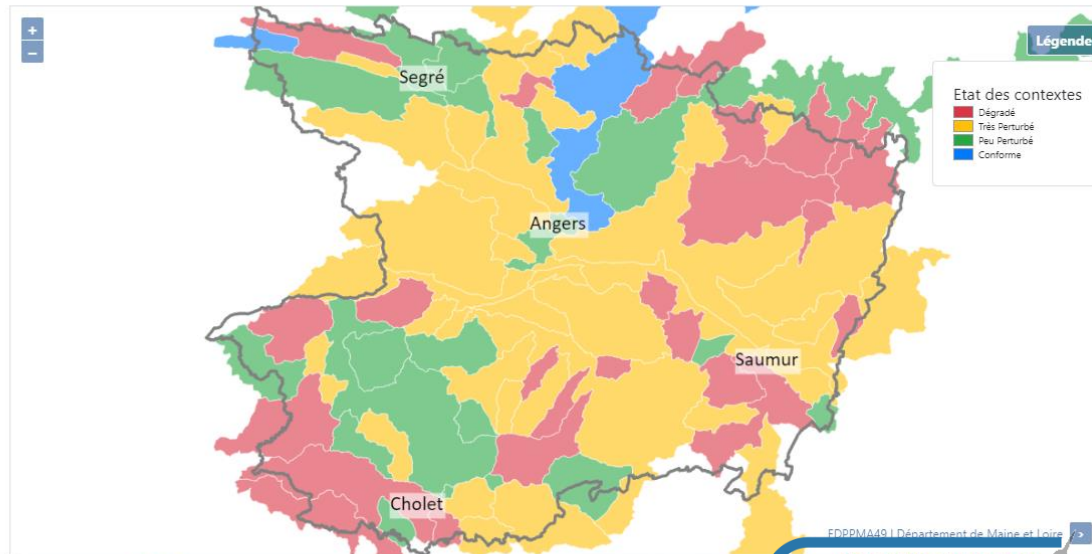
Le PDPG est un document technique qui permet la coordination de la gestion piscicole à l'échelle départementale. Ses objectifs sont :

- D'évaluer la qualité et la fonctionnalité des peuplements piscicoles à l'échelle des contextes,
- De définir un cadre d'action pour l'amélioration de chaque contexte,
- D'être un outil de communication auprès des autres acteurs / usagers du milieu aquatique.



**Le Maine et Loire**

Le département de Maine-et-Loire dispose d'un réseau hydrographique important et diversifié : fleuve, rivière, lacs ou zones inondables conséquentes. Cela grâce à la Loire, traversant d'Est en Ouest le département, aux Basses Vallées Angevines au Nord ou aux grands bassins versant Sud (Thouet, Sèvre Nantaise, Layon et Evre). Ils offrent une diversité piscicole sans pareil. Malheureusement les lourds aménagements agricoles ou industriels, l'anthropisation importante des cours d'eau ont considérablement réduit le bon fonctionnement des rivières.



Document général

Fiches annexes

Nos partenaires |>



# FEDERATION PECHHE 49

## Etat des lieux

FDPPMA49 – Juin 2023



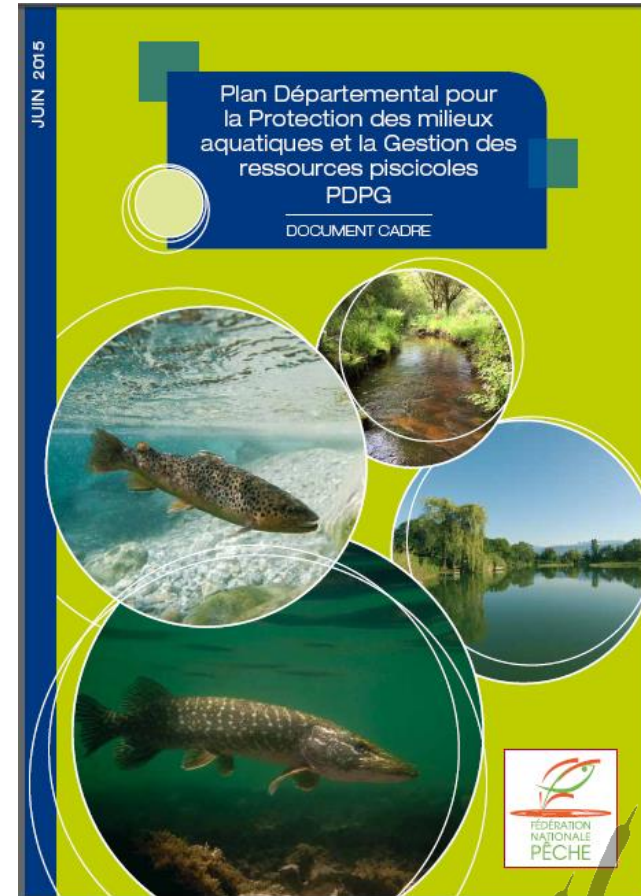


# ETAT DES LIEUX

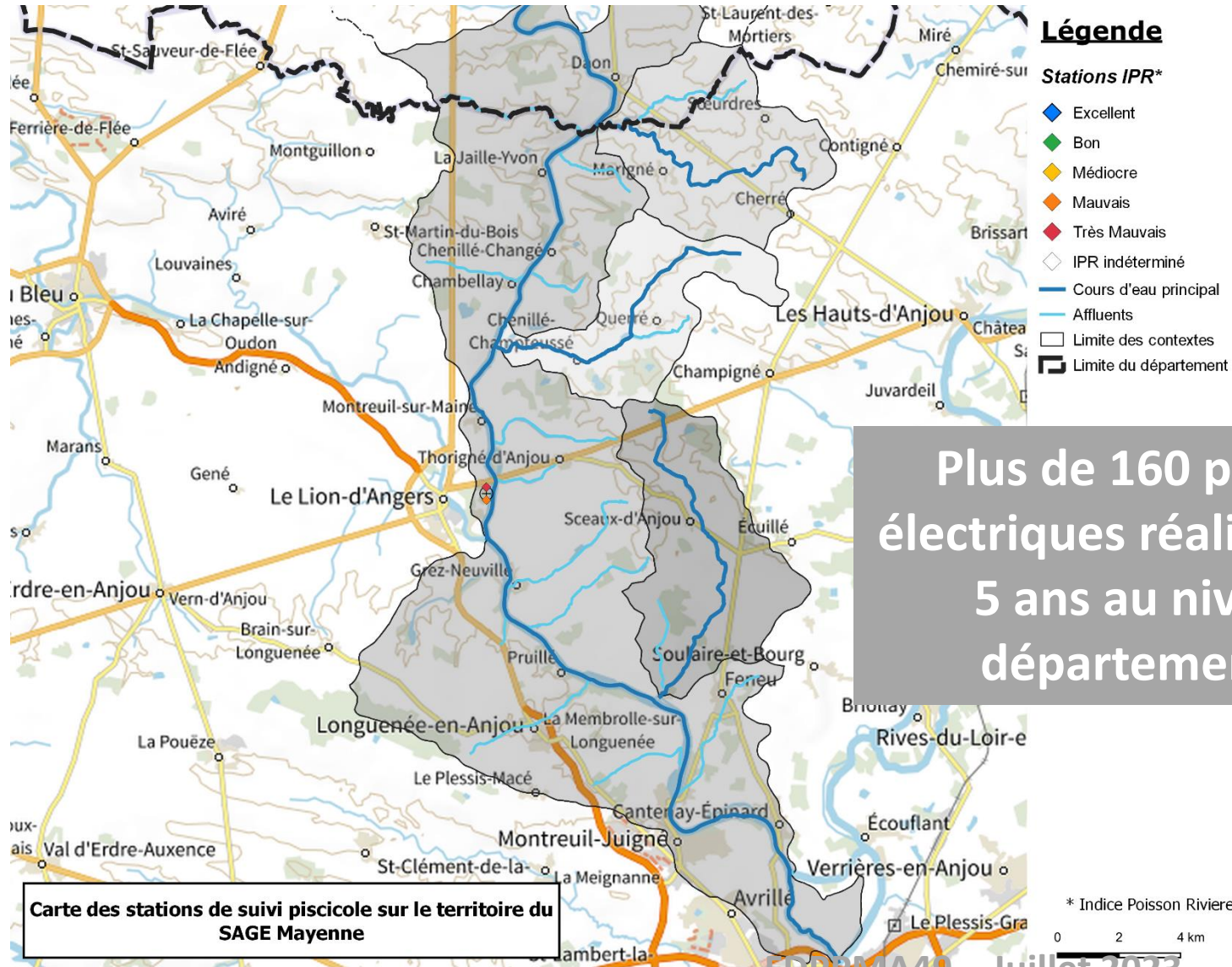
Données définies dans le document cadre

Collecte des données libres élaborées par les partenaires institutionnels

Conservation de la structure des tables et des données



# CONNAISSANCE DU PEUPLEMENT PISCICOLE

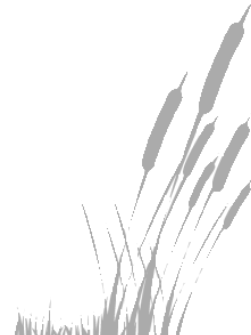


: FDPMA49



# ESPECES REPERES & CIBLES

N° de contexte	Nom du contexte	Espèce repère	Espèces cibles
57	MAYENNE(LA)	Brochet	Brochet (BRO), Perche (PER), Anguille (ANG)
58	SUINE	Cyprinidés rhéophiles	Chevesne (CHE), Anguille (ANG)
59	GRANDES_VALLEES(LES )	Cyprinidés rhéophiles	Chevesne (CHE), Anguille (ANG)
60	BACONNE(LA)	Cyprinidés rhéophiles	Chevesne (CHE), Anguille (ANG)



# ETAT DES LIEUX



Description Etat des lieux Diag. et Facteurs Limitants Actions préconisées et Gest. Halieutique

MAYENNE(LA)-49.57-CYPRINICOLE

TRÈS PERTURBÉ



## Présentation

La Mayenne, affluent de la Maine est une rivière d'une longueur totale de 195 km (dont 37 km en Maine-et-Loire) avec un bassin versant de 5 590 km<sup>2</sup> (dont 242 km<sup>2</sup> en Maine-et-Loire) et une pente moyenne de 0,19 ‰. Ce cours d'eau fait partie du Domaine public fluvial navigable, transféré au Département depuis 2008.

Cette rivière est tronçonnée par de nombreux barrages et écluses (8 en Maine-et-Loire), ses berges sont parfois artificialisées et la végétation de bordure équilibrée. Un soutien d'étiage a été réalisé avec le barrage de St-Fraimbault (Mayenne).

La Mayenne est utilisée pour la production d'eau potable en Maine-et-Loire avec l'existence d'une prise d'eau au Lion-d'Angers. Les prélèvements d'eau directs à usage agricole dans la Mayenne sont réglementés par des arrêtés d'occupation temporaire du Domaine public fluvial. Ils ne sont généralement pas soumis à la « loi sur l'eau » étant donné le faible rapport entre le débit de prélèvement et le débit de référence de la Mayenne (QMNA5).

## Synthèse

<b>Surface contexte</b>	352 km <sup>2</sup>
<b>Longueur cours d'eau principal</b>	96 km
<b>Domaine piscicole</b>	Cyprinicole
<b>Espèces repères</b>	Brochet
<b>Espèces cibles</b>	Anguille (ANG), Brochet (BRO), Perche (PER)
<b>Etat fonctionnel</b>	Très Perturbé
<b>Zonation piscicole</b>	B7
<b>AAPPMA</b>	Ablette Angevine, Gardons de la Jaille



## Évènements significatifs de l'année 2021

### Généralités

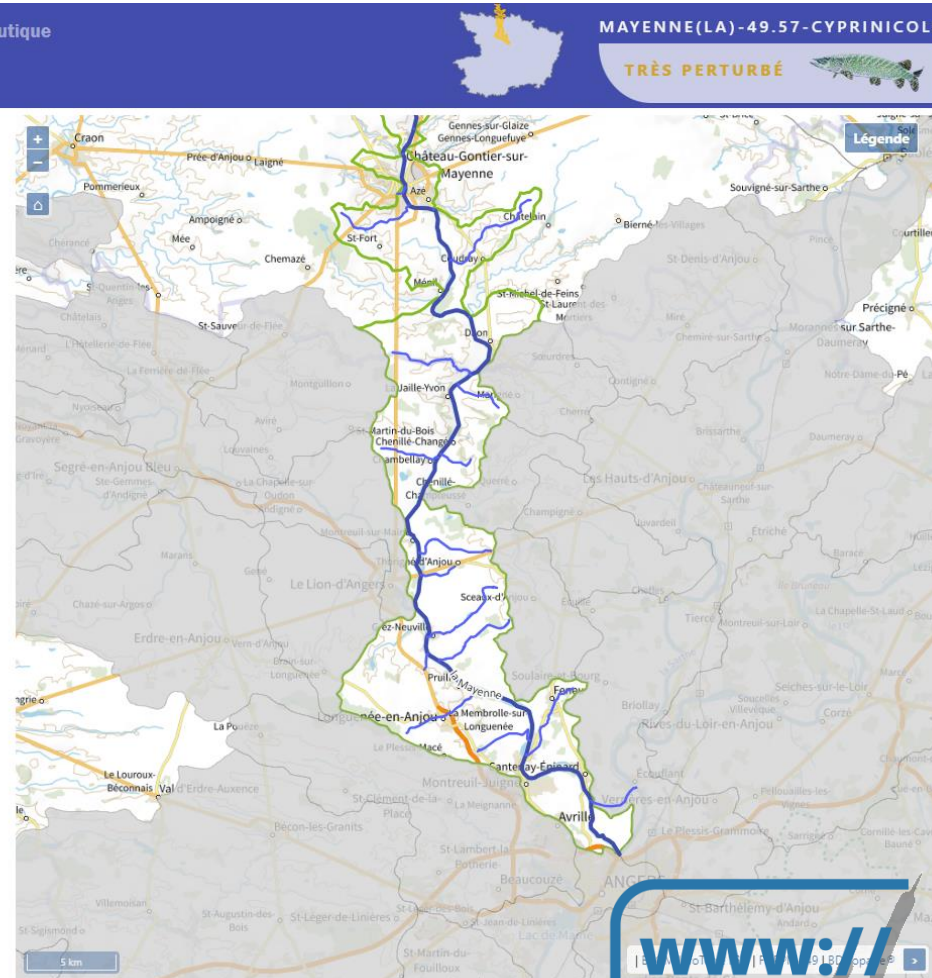
Milieux aquatiques

Pollutions diffuses

Finalisation de l'étude bilan du Contrat Territorial des Basses Vallées Angevines (CTMA BVA) portée par le Département de Maine-et-Loire et co-animée avec le SMBVAR. Écriture du nouveau CT-Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme en co-partenariat entre le SMBVAR et le Département de Maine-et-Loire : travaux de restauration de la continuité écologique, restauration de cours d'eau et zones humides...



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
PÊCHE ET PROTECTION  
DU MILIEU AQUATIQUE



# FEDERATION PECHHE 49

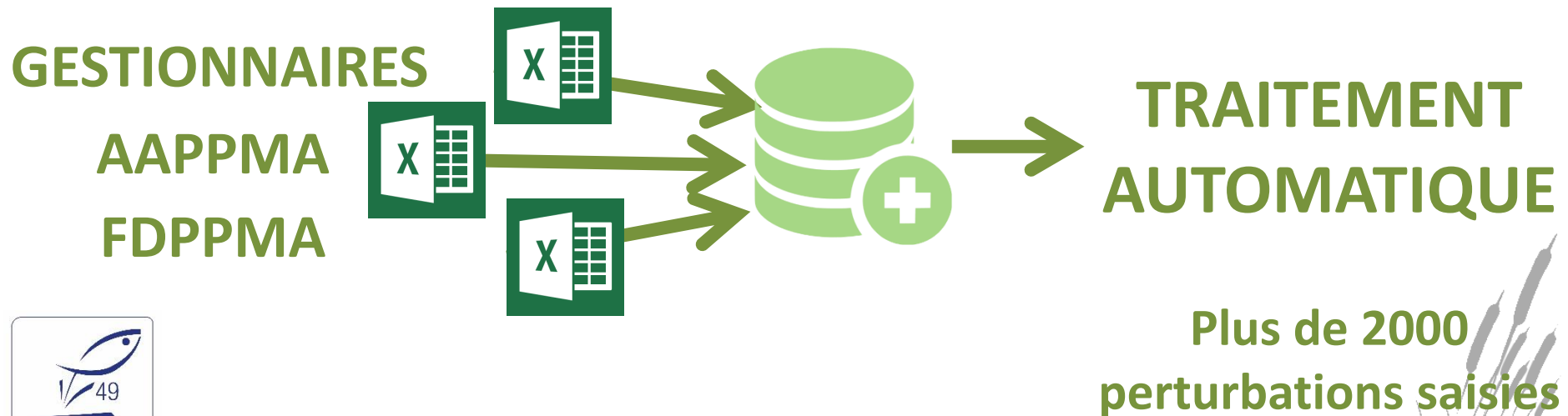
## Définition des perturbations



# COMPILATION DES PERTURBATIONS

38 perturbations pouvant porter atteintes au milieu

Définition de l'influence de chacune des perturbations sur la reproduction et la vie adulte de l'espèce repère (espèce qui caractérise le peuplement général attendu sur chaque contexte)



# UNE NECESSAIRE HIERARCHISATION

## Les perturbations principales :

- Impact sur une grande partie du bassin versant
- Limitent le développement des espèces piscicoles

## Les perturbations secondaires:

- Impact faible sur le milieu
- Difficiles à corriger via une action directe

20 à 25% des perturbations les plus impactantes retenues sur chaque contexte



FEDERATION

PEECHE 49

# Classement de l'état des contextes

FDPPMA49 – Juin 2023





# LES DIFFERENTS COMPARTIMENTS

MORPHOLOGIE

PHYSICO-CHEMIE

USAGES

THERMIE

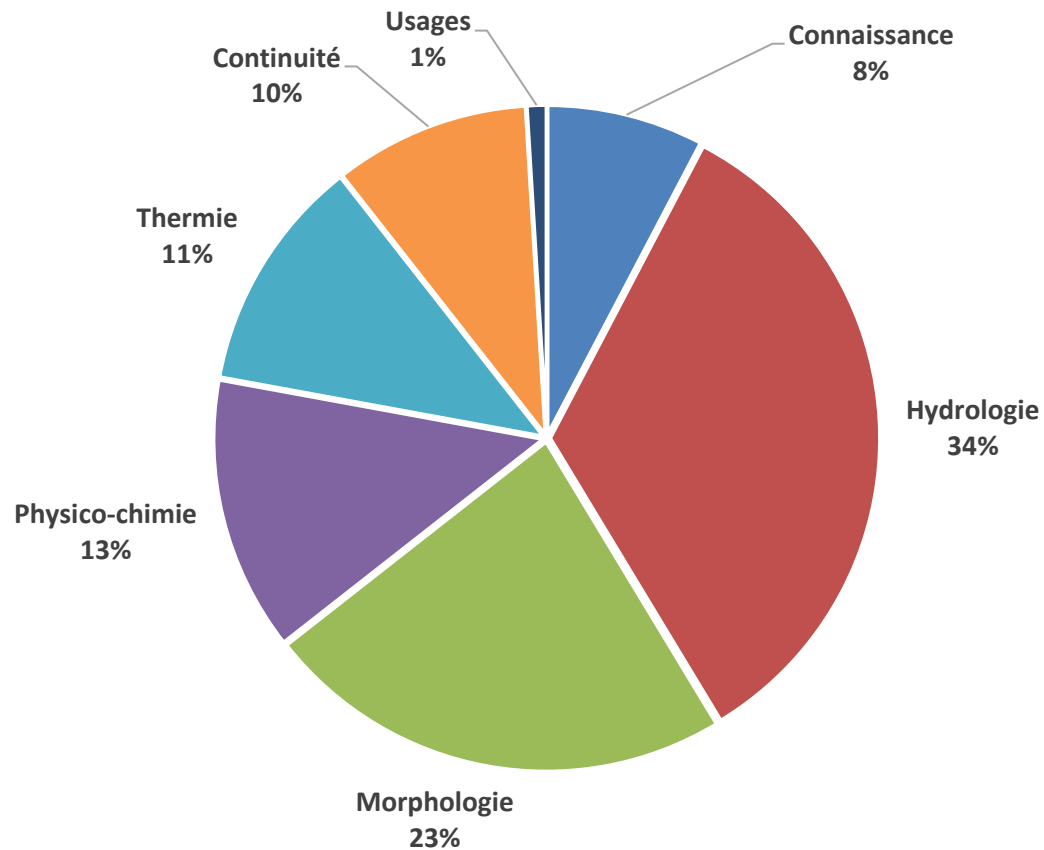


CONTINUITE

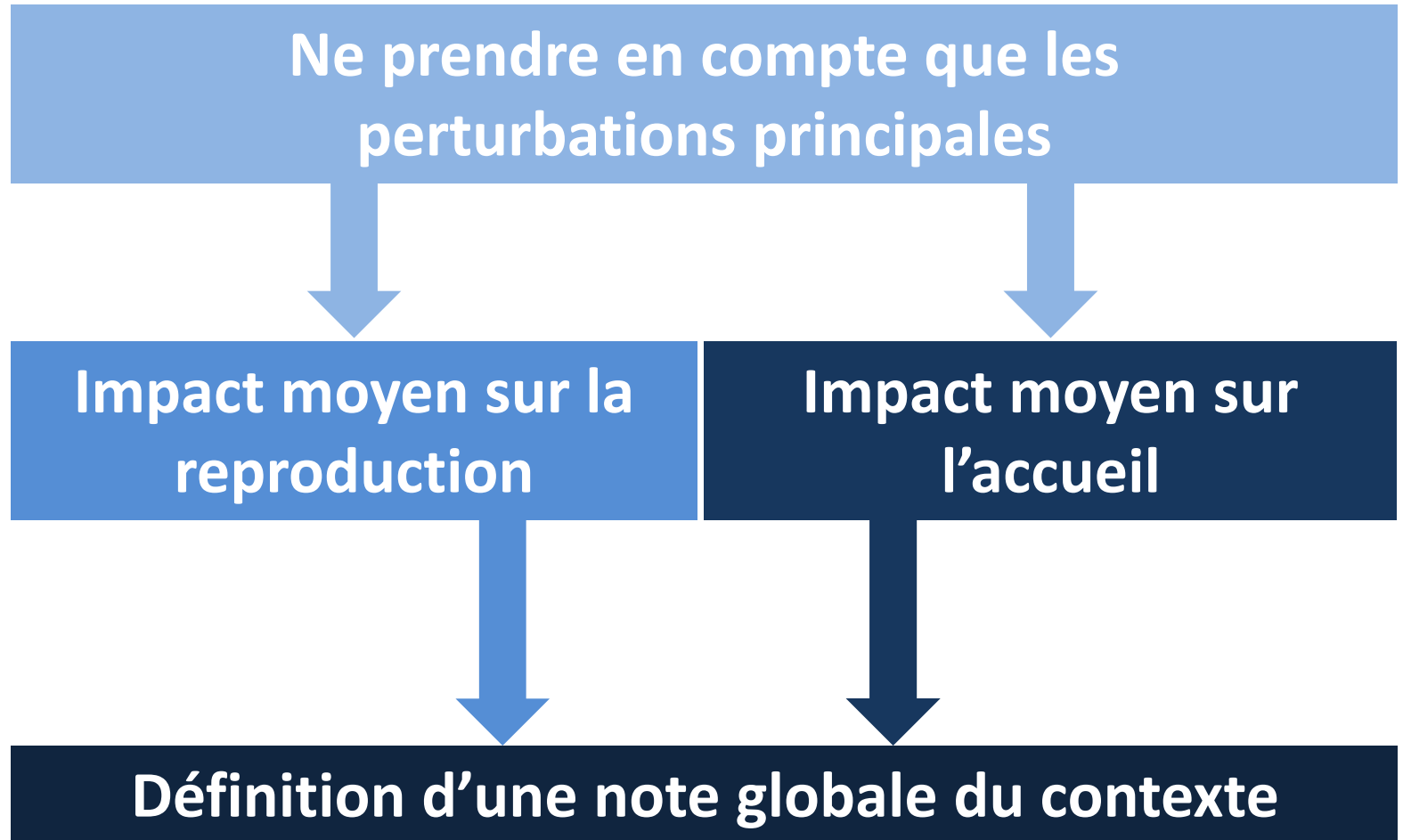
HYDROLOGIE

# SYNTHESE A L'ECHELLE DU SAGE

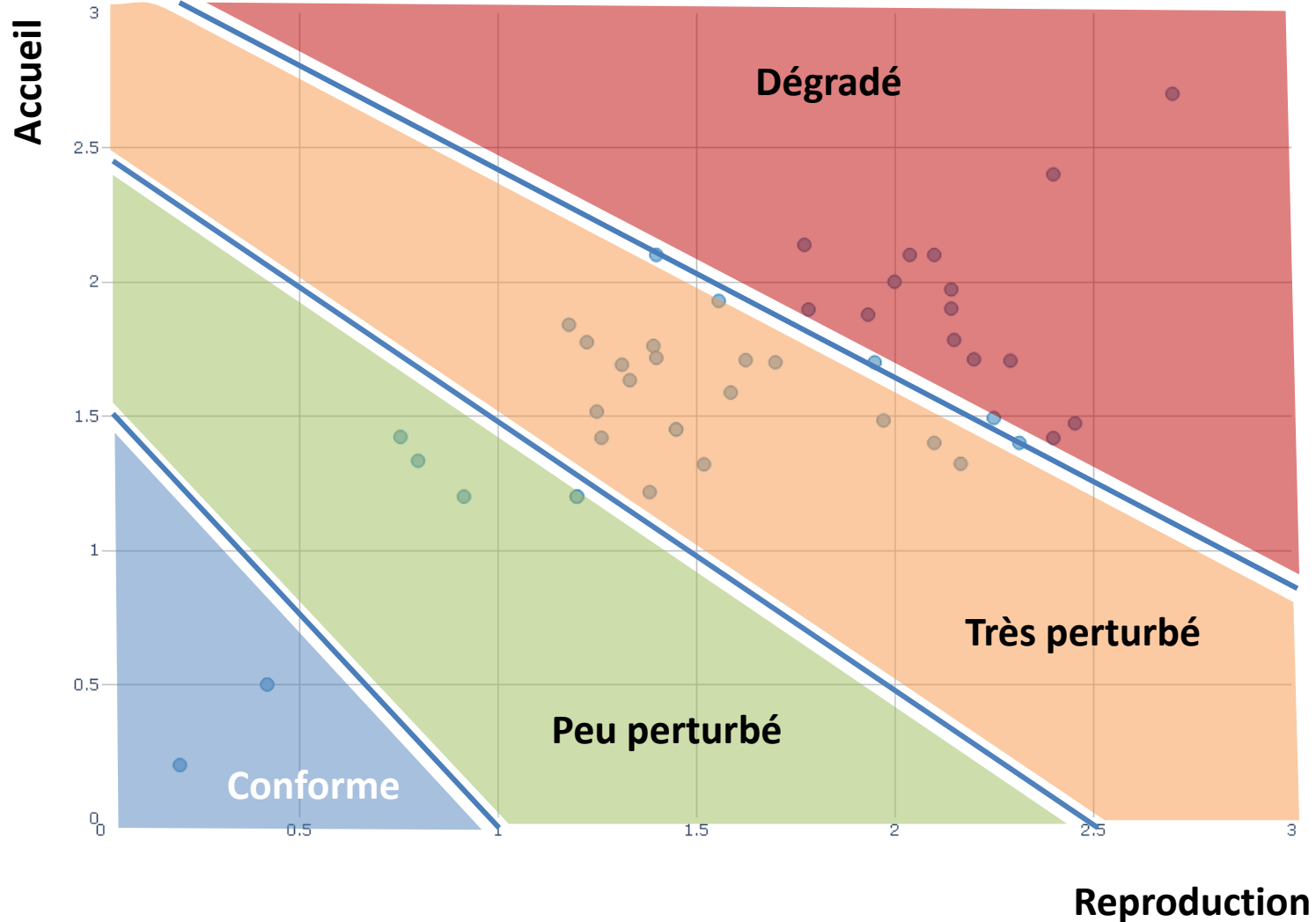
## Représentation des 104 perturbations à l'échelle du SAGE



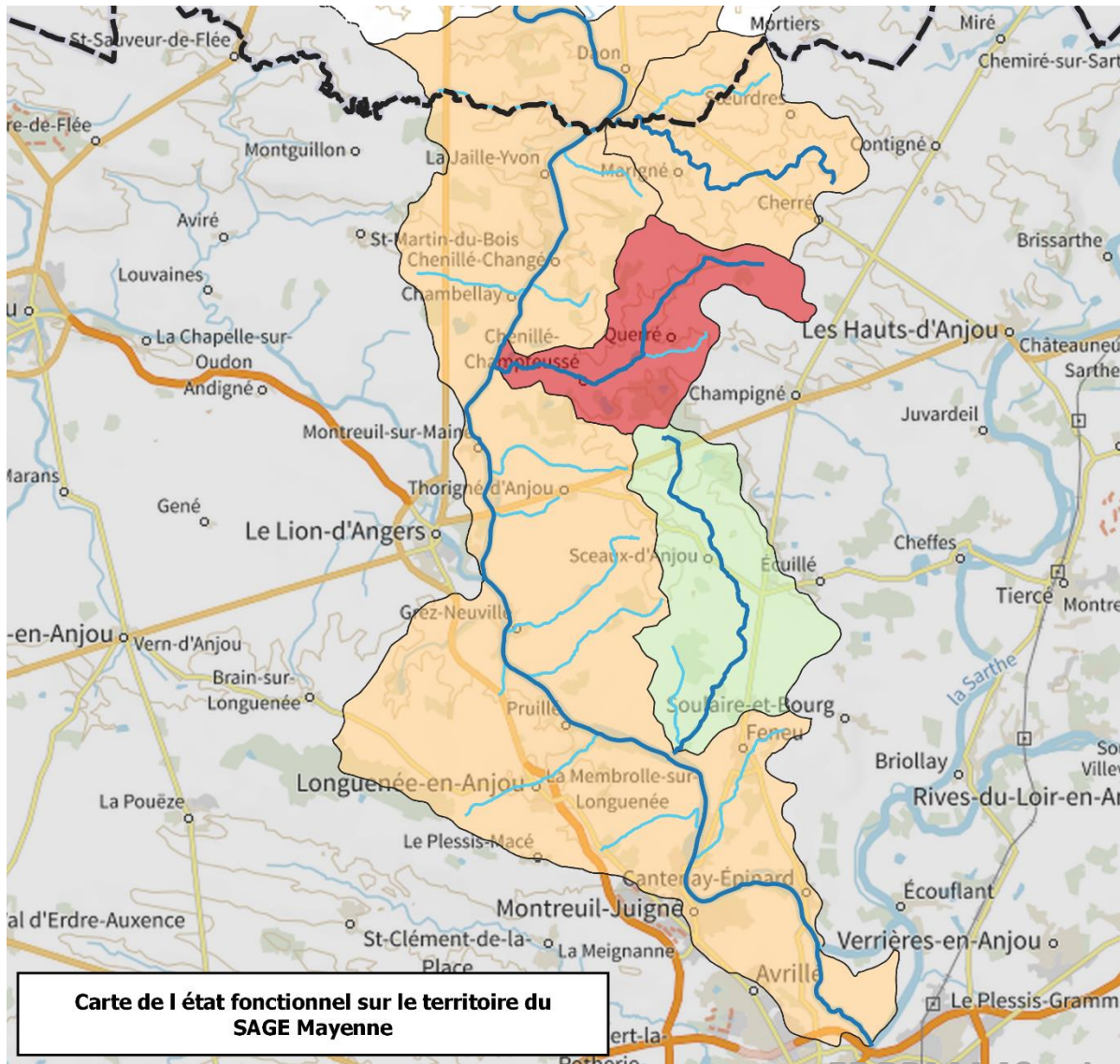
# DEFINITION DU DIAGNOSTIC



# CLASSEMENT DES CONTEXTES



# ETAT DES CONTEXTES DU SAGE



## Légende

- Etat fonctionnel
  - Dégradé
  - Très Perturbé
  - Peu Perturbé
  - Conforme
- Cours d'eau principal
- Affluent
- Limite du département de Maine-et-Loire
- Limite de contexte



Carte de l'état fonctionnel sur le territoire du SAGE Mayenne



FEDERATION

PEECHE 49

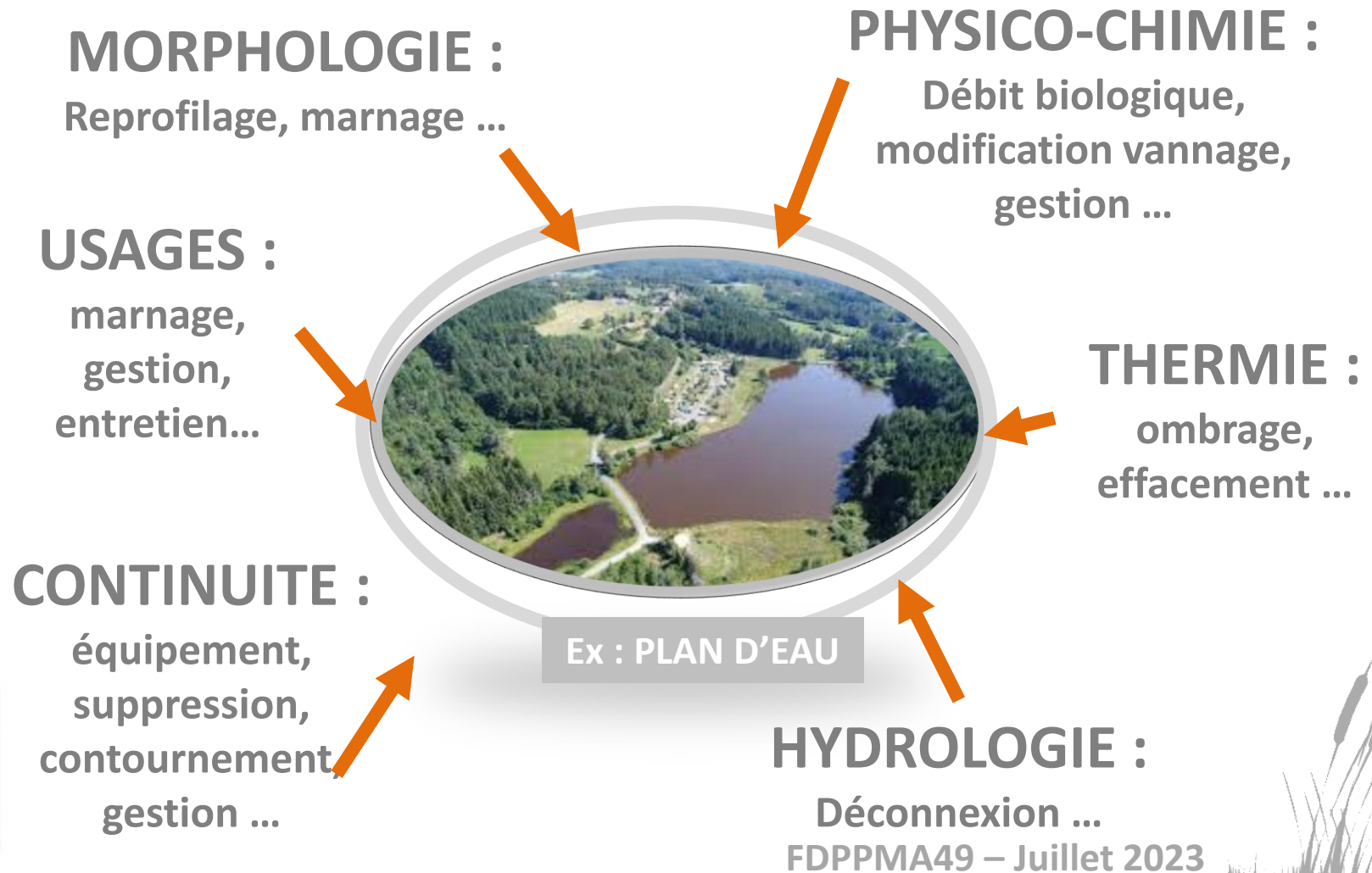
# Définition des actions

FDPPMA49 – Juin 2023

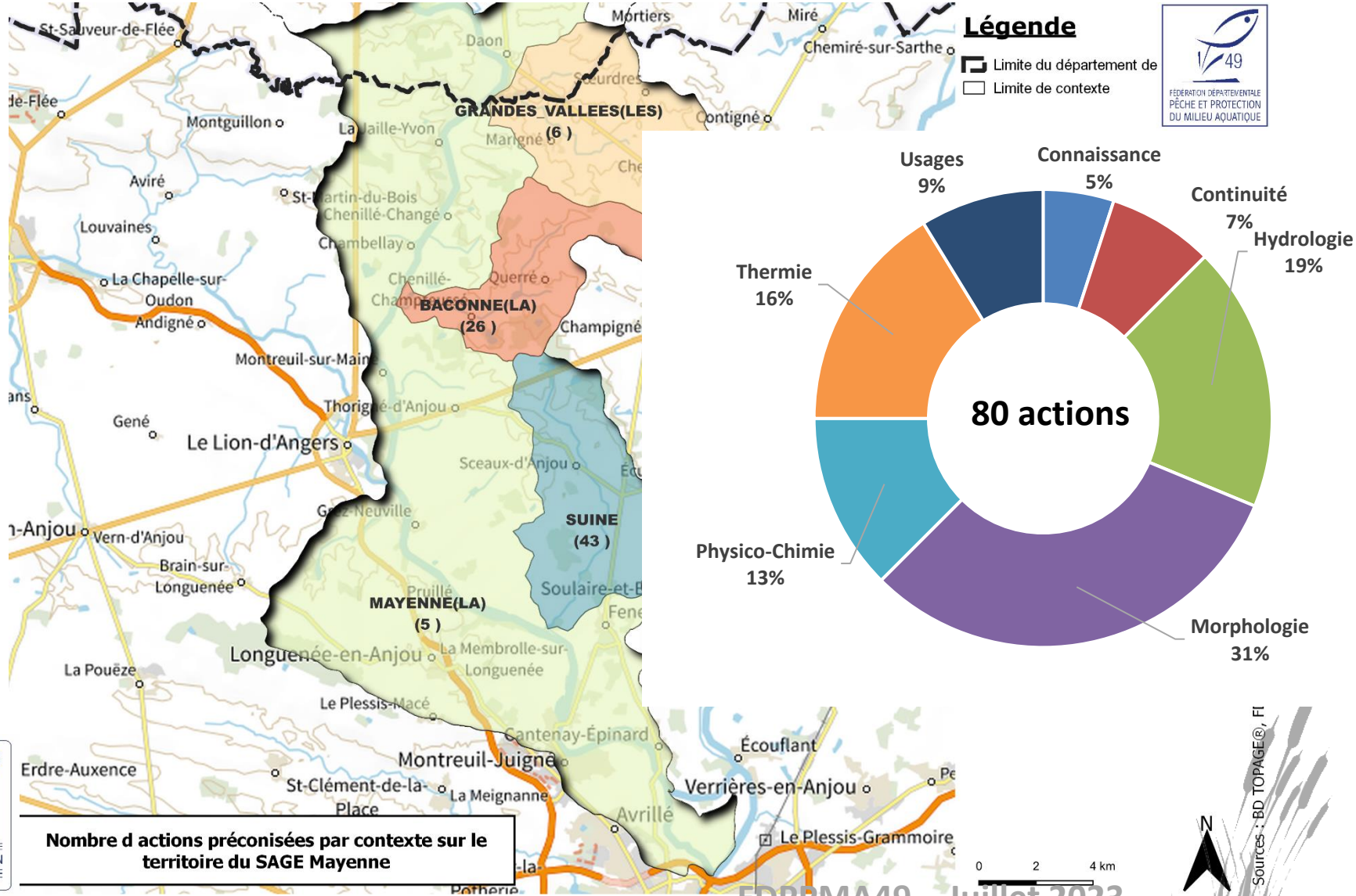


# DEFINITION DES ACTIONS

Chaque perturbation peut donner lieu à une ou plusieurs actions



# SYNTHESE DES ACTIONS AU NIVEAU DU SAGE





# PRESENTATION DES ACTIONS



Description Etat des lieux Diag. et Facteurs Limitants **Actions préconisés et Gest. Halieutique**

**Actions Milleux** Actions et Gestions Piscicoles



MAYENNE(LA)-49.57-CYPRINICOLE

**TRÈS PERTURBÉ**

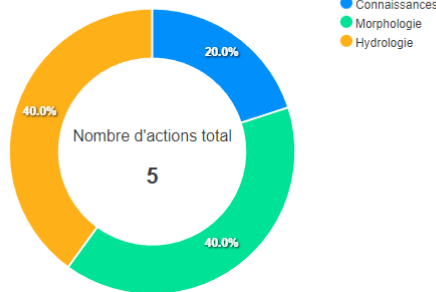


## Actions préconisées pour l'amélioration du milieu aquatique

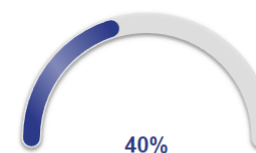
Pour chaque catégorie de perturbations (morphologie, continuité...), les actions préconisées sont classées en fonction de leur capacité à corriger les perturbations listées sur le contexte. Plus l'action apporte un gain au milieu, plus elle est disposée en haut de chaque tableau.

Compte tenu du nombre d'actions qui peut être important dans chaque catégorie, il a été fait le choix de mettre en avant **les deux premières actions** de chaque tableau. Celles-ci sont à réaliser en priorité. **Les deux actions suivantes**, bien que importantes, peuvent être envisagées après corrections des actions prioritaires. **Les autres actions** peuvent être planifiées ultérieurement.

Répartition des actions par catégorie



Proportions d'actions susceptibles d'être en Maitrise d'oeuvre FD49



### Connaissances

### Morphologie

Intitulé	Description action	Effet attendu (milieu)	Effet attendu (Espèce repère & cible)	Compatibilité SAGE	Localisation	Maitrise d'oeuvre potentiel FD49
Entretien de la ripisylve	Taille raisonnée et gestion des embacles surdensitaires.	Ouverture du milieu, réduction de l'érosion.	Eviter la perte d'habitats piscicoles.	-	Cours d'eau principal	
Gestion	Mise en place de plans de gestion adaptée aux problématiques	Diversification de la dynamique hydraulique naturelle et des milieux.	Préservation des populations piscicoles	-	Cours d'eau principal	<input checked="" type="checkbox"/>

### Hydrologie

[www://](http://www.fdpma49.fr)



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
PÊCHE ET PROTECTION  
DU MILIEU AQUATIQUE

# LES MODES DE GESTION AU NIVEAU DU SAGE

En fonction de l'état de fonctionnalité des contextes, trois modes de gestion peuvent être adoptés :

1. Gestion patrimoniale : **la gestion patrimoniale vise à préserver les populations piscicoles naturelles et les capacités de production du milieu.**
2. Gestion raisonnée : **au niveau des contextes peu perturbés et très perturbés notamment, la restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme (durée du PDPG).**
3. Gestion d'usage : **pour les contextes très perturbés et dégradés notamment, lorsqu'il n'est pas envisageable de restaurer les fonctionnalités naturelles du milieu à long terme, une gestion d'usage pourra être proposée par le PDPG.**

N° de contexte	Nom du contexte	Etat du contexte	Gestion préconisée
57	MAYENNE(LA)	Très Perturbé	Raisonnée
58	SUINE	Peu Perturbé	Raisonnée
59	GRANDES_VALLEES(LES)	Très Perturbé	Raisonnée
60	BACONNE(LA)	Dégradé	Raisonnée





**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

- PDPG étudié sur les autres SAGE (Authion, Oudon, Layon-Aubance-Louet, ...)
- Points positifs :
  - Gros travail de recueil des données – de géomatique – de visualisation des données et de vulgarisation des données.
- Compatible avec le SAGE Mayenne
- Points négatifs :
  - Peu de prises en compte de la gestion quantitative de l'eau
  - Pas de prise en compte des frayères présentes sur la Mayenne en Mayenne (on a l'impression qu'il y en a que 2 sur l'axe Mayenne alors qu'il y en a de nombreuses)  
Faire le lien avec la FDPPMA 53 et le CD53
- Points d'attention :
  - Penser à transmettre les données au LOGRAMI mais aussi au SAGE si possible



**Avis favorable**